

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2010 à 20 heures 30

PROCES VERBAL

Date de convocation : 12 janvier 2010

Date d'affichage : 19 janvier 2010

L'an deux mille dix, le lundi dix huit janvier à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CUREAU Michel, Maire de MONTOIRE.

Etaient présents : M. CUREAU, Maire, M. ROGER, Mme BOURDERIOUX, M. SASSIER, Mme LEGEAY, MM. GUIBON, HUPPENOIRE, Adjoints, M. MICHEL, Conseiller municipal délégué, Mme BALOURDET, M. BARROIS, Mmes GERARD-GERBRON, HALLIER, LAMOTTE, MM. ROUSSEAU, SIMIER, VASSEUR, Mme VERRIER, Mme BONHOMME (à partir de 20 h 45), M. SAUVAL, Mme LEFERT (à partir de 21 h 30), Mme FELARD.

Etaient absents (excusés) : Mme GOUPY, M. ROULLIER, M. MOYER, Mme LEBARROIS, Mlle PITAT, M. FROMION.

Pouvoirs : Mme GOUPY à M. CUREAU, M. ROULLIER à Mme FELARD, M. MOYER à M. ROGER, Mme LEBARROIS à M. SASSIER, Mlle PITAT à M. LEGEAY, M. FROMION à M. SAUVAL

Secrétaire de séance : Mme HALLIER.

En préambule, le maire apporte les dernières nouvelles sur la situation de l'entreprise Démarais.

A savoir la décision prise par le Tribunal de Commerce de Blois cette semaine de poursuivre la période d'observation pendant une durée de 6 mois, jusqu'au 15 juillet. Le parti a été pris de s'orienter vers une formule de reprise.

Les offres devront être parvenues au TC pour la fin février et l'examen des propositions de reprises interviendra le 12 mars.

L'effort de restructuration, en particulier les mesures de licenciement, entrepris laisse entrevoir un chiffre d'affaire prévisionnel satisfaisant à l'horizon du mois de mars.

Le maire souligne qu'existe toujours le savoir-faire des 77 derniers salariés de l'entreprise et l'outil moderne de la cataphorèse.

R. Simier profite de l'occasion pour faire savoir que les personnes licenciées n'ont pas encore reçu leur solde de tous comptes et qu'il y a des problèmes pour ceux qui ont souscrit à la convention de reclassement personnalisé

Il conclut sur ce point en annonçant que l'on peut donc garder de l'espoir dans la mesure où la solution vers laquelle on s'oriente ne fait pas supporter au repreneur potentiel le passif...

Il complète en précisant que 16 habitants de la commune de Montoire sont concernés et que nos services sociaux seront très attentifs à leur situation.

1°) - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

M. le Maire demande si le procès verbal de la séance du 21 décembre appelle des observations.

Ce procès verbal n'appelant aucun commentaire, il est adopté.

Mme Hallier fait savoir qu'après discussions avec d'autres personnes intéressées, le nom de « la Bobine » pour les anciens établissements Léo, ne paraît pas convenir.

Le maire rappelle qu'aucun choix n'a encore été effectué.

Mme Bonhomme, absente en début de séance rejoint l'assemblée à 20 h 45.

2°) - DECISIONS DU MAIRE

En vertu des délégations dont le maire dispose, il annonce avoir été amené à prendre les décisions suivantes :

2.1 – délivrance à Mme Jacqueline ANGLES née BERTHIER d'une concession de case (2 places) de columbarium pour 15 ans dans le cimetière St-Laurent au profit pour sa famille (224 €)

2.2 – délivrance à M. Gilles LECLERC d'un renouvellement de concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de la famille LECLERC (161 €)

2.3 – délivrance à M. Paulette JOUBERT née BEZARD d'un renouvellement de concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de la famille PETIT-BEZARD (322 €)

2.4 – délivrance à Mme Raymonde BATAILLE d'un renouvellement de concession de terrain pour 50 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de la famille LAROSE-LAURENCEAU (252 €)

2.5 – délivrance à Mme Guy PHILIPPEAU d'un renouvellement de concession de terrain pour 50 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de la famille PHILIPPEAU-JOUANNEAU (252 €)

2.6 – délivrance à Mme Jeannette YVONNEAU née CHALOUAS d'une concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent au profit pour sa famille (161 €)

2.7 – délivrance à M. Henry SAILLARD d'un renouvellement de concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de la famille SAILLARD (161 €)

2.8 – délivrance à Mme Liliane BEUDIN née RAVARY d'un renouvellement de concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de la famille BEUDIN-RAVARY (161 €)

2.9 – délivrance à M. et Mme Jean et Claudine AYROLLES d'une concession de case (2 places) de columbarium pour 15 ans dans le cimetière St-Laurent au profit pour eux-mêmes (224 €)

2.10 – délivrance à Mme Germaine GUEDET née GUERINEAU d'un renouvellement de concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de la famille GUERINEAU-PHILIPPEAU (161 €)

2.11 – délivrance à M. et Mme Jeanic et Marie-Christine MARTELLIERE d'un renouvellement de concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de la famille VERVAN-RENARD (161 €)

2.12 – mise à disposition de la société AXN Informatique, 19 rue Saint-Denis à 41800 MONTOIRE-SUR-LE-LOIR, du rez-de-chaussée de la Maison de l'Emploi, de la Formation et des Métiers de Montoire, le 26 janvier 2010 pour une manifestation conviviale auprès de ses clients et fournisseurs.

Les principales caractéristiques de ce contrat sont les suivantes : Loyer forfaitaire de 63 €.

Il en est pris acte

3°) - ANIMATION CINEMATOGRAPHIQUE – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CINE-OFF

Le maire fait savoir que la commune a mis en place depuis quelque temps des séances de cinéma itinérant par l'intermédiaire de l'association Ciné-Off, de Tours

Cette participation fonctionne jusqu'à ce jour en dehors de tout cadre conventionnel.

L'association souhaite, comme elle le fait avec toutes les communes, que nous conventionnions.

Il nous est proposé d'adopter le principe de cette convention à prise d'effet au 1^{er} janvier 2010 et dont la reconduction serait tacite.

Il importe seulement que les recettes atteignent en moyenne 325 € par séance et semestre (une moyenne d'approximativement 60 spectateurs).

La commune s'engage à verser le différentiel si ce seuil n'est pas atteint.

Le maire ou tout adjoint habilité seront autorisés à signer la convention à intervenir.

A. Sauval demande le contenu précis de la convention et s'élève contre le principe du financement d'un éventuel déficit par la commune.

Le maire lui répond que J Goupy, adjointe en charge de l'animation, s'est assurée du contenu de cette convention.

La délibération est adoptée. M. Sauval votant contre, pour lui même et M. Fromion, Mme Bonhomme s'abstenant

4°) - MARCHES PUBLICS D'ASSURANCES – PARC DE VEHICULES – AVENANT N°1

La SMACL titulaire du lot du dernier marché d'assurance vient de nous transmettre un avenant portant sur la modification du parc durant l'année 2009 pour 4 nouveaux véhicules et le retrait d'un véhicule.

Cet avenant représente une somme de 522,43 € pour l'année 2009.

Le maire ou tout adjoint habilité seront autorisés à signer cet avenant.

La délibération est adoptée à l'unanimité

5°) - PATRIMOINE - SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT D'ERDF RUE PASTEUR -

Le maire annonce qu'ERDF sollicite une servitude de passage pour l'implantation sur la parcelle AH 261 d'une canalisation souterraine pour la desserte du logement du 13 rue Pasteur (ex logement de la Bastille, propriété de Terre de Loire Habitat)

Il est proposé d'accepter le principe de la convention actant cette servitude qui sera formalisée dans le cadre d'un acte notarié établi par un notaire choisi par ERDF et dont les frais seront à la charge d'ERDF.

Le maire ou tout adjoint habilité seront autorisés à signer à la fois la convention et l'acte à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6°) - FINANCES – AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2010

Le maire cède la parole à P. Roger en sa qualité d'adjoint au budget.

Ce dernier rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales permet, en l'attente du vote du budget primitif, l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses à concurrence de 25% du budget de l'exercice précédent.

Il vous est donc proposé d'offrir cette possibilité pour des dépenses pour lesquelles les crédits doivent être prévus pour lancer les consultations avant la fin mars 2010 et celles pour lesquelles il est indispensable de passer commande :

Opérations non individualisées

Article 2031 - Etudes: 17 940 € (Etude permis de lotir pour la Plaine de Fosse)

Article 2188 - Autres immobilisations corporelles : 17 000 € (pour bacs à fleurs)

P. Roger charge J Sassier, adjoint à l'urbanisme et à l'environnement d'expliquer plus précisément le contenu de ces dépenses.

J. Sassier précise tout l'intérêt que représente pour la commune l'acquisition de ce dossier complet établi par le lotisseur qui avait envisagé l'opération de la Varenne de Fosse

Il est rappelé que tout aménagement ne peut être autorisé que dans le cadre d'un schéma d'aménagement d'ensemble qui nécessite la production d'un tel dossier.

Le maire souligne que cela pourra servir tout autant à la commune qu'aux autres propriétaires du secteur.

Il ajoute que cette étude pourra convenir en l'état ou nécessiter des modifications.

R Simier demande si des espaces verts sont prévus.

Le maire répond que dans ce secteur 1AU l'étude paysagère avait été poussée, avec la constitution de cônes de vue afin de préserver l'existant, environnement paysager et architectural, ...

Il évoque l'idée de présenter ce dossier lors de la prochaine séance du conseil.

Il profite de ce que l'on traite du domaine de l'urbanisme pour annoncer les avancées sur le dossier gare :

Le projet de 15 logements sociaux, avenue Gambetta, auquel serait ajouté un foyer de jeunes travailleurs de 8 logements est sur les rails.

Les logements sociaux seraient construits par notre partenaire historique, Terre de Loire Habitat, qui conduirait aussi les travaux du foyer, lequel serait ensuite géré par une association qui gèrent l'un de ceux de Vendôme.

Le tout sous la maîtrise d'ouvrage de la CCPR. Des réunions sont prévues prochainement avec l'ensemble des partenaires.

J. Sassier apporte quelques précisions sur les bacs à fleurs qui serviront entre autres, à aménager le futur parvis de l'église

A. Sauval indique qu'il les trouve très chers.

J. Sassier précise que c'est la continuité de ceux précédemment achetés, qu'ils auront une durée de vie plus longue et souligne leur facilité de mobilité.

On rappelle que le changement du sens de circulation de la rue St-Jacques aura lieu le 22/01.

M Gérard-Gerbron insiste sur le fait que cela avait été demandé par les riverains depuis longtemps.

A. Sauval fait remarquer qu'il y a un bon affichage pour annoncer ce changement et confirme qu'il a eu des échos plutôt favorables à cette décision.

K. Félard rejoint cette position en faisant remarquer que l'info a également été signalée sur le site internet.

D. Guibon souligne que la tendance générale, conseillée par les spécialistes, est un retour à des régimes de priorités à droite.

La délibération est adoptée à l'unanimité

7°) - SUBVENTION – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DES SINISTRES d'HAÏTI

Le maire rappelle qu'au cours de la précédente mandature, le Conseil Municipal Montoirien avait manifesté à plusieurs reprises sa solidarité auprès des sinistrés, suite à des catastrophes naturelles survenues tant en France qu'à l'étranger,

Il fait savoir qu'avec S. Bourderieux, adjoint délégué aux affaires sociales, un appel à la générosité a été lancé en direction de la population Montoirienne pour qu'elle fasse parvenir ses dons dans un tronc à sa disposition en mairie (chèques à l'ordre de la Fondation de France),

Il propose, qu'au-delà de l'appel à la solidarité initié par la mairie, une subvention exceptionnelle soit allouée au profit des sinistrés du tremblement de terre survenu la semaine passée en Haïti.

Il propose dans les faits d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 € qui sera versée dans les meilleurs délais à la « Fondation de France – Solidarité Haïti ».

B Rousseau déplore que quel que soit le montant, ça ne sera un goutte d'eau par rapport aux besoins pour la reconstruction du pays.

La délibération est adoptée à l'unanimité

8°) - AFFAIRES DIVERSES

- Le maire faire état d'une carte de remerciements du comité d'animation du quartier de St-Oustrille pour les aides apportées par la commune qui ont contribué au bon déroulement de leur brocante de 4 et 5 septembre.

-A. Sauval revient sur la demande exprimée par le représentant de sa liste à plusieurs reprises de la mise à disposition d'un local en mairie.

Le maire l'assure qu'une réponse sera rapidement apportée.

-A. Sauval alerte le maire sur différents soucis de nuisances générées par la société Hameau, dont des destructions des déchets par combustion, par exemple des matières plastiques.

Quelque chose a-t-il été fait ? Ne pourrait-on pas sensibiliser sa direction ?

M. Gérard-Gerbron s'étonne d'un tel environnement de la société pour une entrée de Montoire ?

Le maire et J Sassier confirment que des démarches ont été menées à plusieurs occasions auprès de l'entreprise, sans succès.

J. Sassier dit y être allé à maintes reprises et avoir fait différents courriers.

On évoque la nécessité de contrôle avec le SIERAVL.

On parle de problème de sécurité souligné à l'occasion d'un passage d'une commission de sécurité : problèmes sur la présence de bouteilles de gaz.

Le maire rappelle qu'il y a environ 35 emplois en jeu.

Mme Lefert, rejoint l'assemblée à 21 h 30.

Le maire accepte de reconsidérer le problème en voyant ce qui peut être fait au-delà de ce qui a déjà été fait en particulier en se faisant appuyer par la sous-préfecture

J. Sassier pose ouvertement la question sur d'éventuelles pollutions du Loir.

On se demande si la gendarmerie a été sensibilisée par rapport à ces différents soucis.

-A. Sauval cherche à avoir des explications par rapport à un problème, dont il a été saisi, de stationnement devant les Ets Lecoup, avenue Gambetta.

D. Guibon lui apporte une explication assez précise en soulignant que c'est plutôt un problème de relations de voisinage.

-A. Sauval pose la question de savoir si le club de rugby pourrait être autorisé à présenter lors de la prochaine séance son projet d'animation qui se déroulera durant le weekend du 1^{er} mai.

Le maire donne son accord en octroyant une durée de 10 mn pour cette présentation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée les an, mois et jour susdits à 21 h 45.

Fait à Montoire-sur-le-Loir, le 20 janvier 2010.



Le Maire,

Michel Cureau